

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Délibération n° D-2020-169

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)
Convention de renouvellement urbain Pontreau Colline Saint
André

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) Convention de renouvellement urbain
Pontreau Colline Saint André**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération n°D-2019-474 du 17 décembre 2019 portant création de l'AP/CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la CAN, la Ville de Niort et les partenaires a acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André a été mise en place.

La maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort est engagée pour les opérations d'aménagement de voiries, d'espaces publics et de requalifications des équipements publics municipaux.

Depuis le vote de cette autorisation de programme, la programmation financière a évolué pour prendre en compte le coût du projet retenu par le jury de concours et les options complémentaires. Le périmètre opérationnel du projet urbain s'élargit et intègre une voirie complémentaire (la rue Brémaudière). Enfin, les coûts d'opérations sont actualisés et leurs ordonnancements mis à jour.

L'ajustement du projet a donc pour conséquence une adaptation de l'autorisation de programme avec l'augmentation du volume global des dépenses d'un montant de 1 268 333,37 € HT soit 1 522 000,00 € TTC.

Prévue pour une durée de 5 ans, cette autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 10 074 883,33 € HT soit 12 089 860,00 € TTC en dépenses et de 1 517 113,33 € HT soit 1 820 536,00 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de l'autorisation de programme pour la convention de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André ;

- engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)				
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	10 074 883,33	12 089 860,00	566 000,00	1 238 600,00	3 778 600,00	3 956 660,00	2 550 000,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	1 416 666,67	1 700 000,00	10 000,00	100 000,00	220 000,00	940 000,00	430 000,00
Rue Guy Guilloteau	770 833,33	925 000,00		30 000,00	20 000,00	520 000,00	355 000,00
Rue du Maréchal Leclerc	675 833,33	811 000,00	20 000,00	286 000,00	505 000,00		
Rue St Gelais	675 833,33	811 000,00	10 000,00	30 000,00	771 000,00		
Rue Jules Ferry	433 333,33	520 000,00	5 000,00			5 000,00	510 000,00
Secteur Denfert Rochereau	6 102 383,33	7 322 860,00	521 000,00	792 600,00	2 262 600,00	2 491 660,00	1 255 000,00
Rue Brémaudière	108 333,33	130 000,00	5 000,00			5 000,00	120 000,00
Recettes totales	1 517 113,33	1 820 536,00		523 512,00	423 512,00	548 512,00	325 000,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	175 254,17	210 305,00		210 305,00			
Secteur Denfert Rochereau	1 341 859,17	1 610 231,00		313 207,00	423 512,00	548 512,00	325 000,00

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE